Nations Unies S/2010/396

Conseil de sécurité

Distr. générale
22 juillet 2010
Français
Original : anglais

Lettre datée du 15 juillet 2010, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un rapport sur les travaux effectués par le Conseil de sécurité durant le mois de mai 2010 sous la présidence du Liban (voir annexe), établi sous ma responsabilité à l'issue de consultations avec les autres membres du Conseil.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Nawaf **Salam**

10-46135 (F) 290710 020810

Merci de recycler

Annexe à la lettre datée du 15 juillet 2010 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies

Récapitulatif des travaux effectués par le Conseil de sécurité sous la présidence du Liban (mai 2010)

Introduction

Le Liban a assuré la présidence du Conseil de sécurité pendant le mois de mai 2010. Durant cette période, le Conseil s'est attelé à un programme de travail constructif et approfondi qui a porté sur un large éventail de questions régionales et thématiques. Les questions régionales ont été les suivantes : le Tchad/la République centrafricaine, le Népal, le Burundi, la République démocratique du Congo, la Somalie, le Soudan/le Darfour, Djibouti, la Côte d'Ivoire, le Népal, la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, l'Iraq, le Kosovo et la Bosnie-Herzégovine. Les questions thématiques abordées ont été la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales (Union européenne), les Comités de lutte contre le terrorisme, notamment les comités créés en application des résolutions 1267 (1999), 1373 (2001) et 1540 (2004), les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, le dialogue entre les cultures au service de la paix et de la sécurité et le Comité créé en application de la résolution 1718 (2006).

Au cours du mois considéré, le Conseil de sécurité a tenu neuf consultations, une séance privée, un débat public et trois débats et entendu neuf exposés. Il a publié deux déclarations à la presse et adopté cinq résolutions portant prorogation des mandats de missions de maintien de la paix des Nations Unies.

Le 4 mai, le Conseil de sécurité a tenu des consultations et adopté son programme de travail pour mai 2010. Lors des consultations susmentionnées, l'Ambassadeur du Mexique, Claude Heller, qui avait été désigné cofacilitateur de ce projet par le Conseil de sécurité, a rendu compte au titre des questions diverses des travaux menés en 2010 en vue de la réforme de la Commission de consolidation de la paix. Il a présenté les activités entreprises par les cofacilitateurs du projet pendant le mois d'avril, y compris leurs déplacements en Europe et en Afrique. Il a aussi rappelé aux membres du Conseil l'ouverture prochaine de la deuxième session de consultations ouvertes à tous, que les cofacilitateurs avaient convoquée pour le 10 mai 2010.

À l'issue des consultations, le Président du Conseil de sécurité a présenté aux États non membres du Conseil et à la presse le programme de travail du Conseil pour le mois de mai 2010.

Le Conseil de sécurité a observé une minute de silence au début de ses séances du 7 et du 10 mai à la mémoire du Président nigérian, Umaru Musa Yar'Adua.

Afrique

Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT)

Le 5 mai, les membres du Conseil ont tenu une séance de discussion consacrée à la MINURCAT au cours de laquelle ils ont dialogué avec Youssef Mahmoud, Représentant spécial du Secrétaire général, avec l'Ambassadeur Ahmad Allam-mi, Représentant permanent du Tchad, et avec l'Ambassadeur Fernand Poukre-Kono, Représentant permanent de la République centrafricaine.

Toujours le 5 mai, le Conseil de sécurité a tenu une séance privée avec les pays fournisseurs d'effectifs militaires ou de police participant à la MINURCAT. À cette occasion, les membres du Conseil ont dialogué avec le Représentant spécial et avec les représentants des pays contributeurs.

Le 7 mai, dans le cadre de consultations plénières, le Représentant spécial a évoqué devant le Conseil la situation qui régnait au Tchad et en République centrafricaine sur le plan de la sécurité et sur le plan humanitaire, ainsi que les discussions en cours entre la MINURCAT et les gouvernements des deux pays relativement à la réduction de la composante militaire de la MINURCAT. Les membres du Conseil ont longuement débattu du mandat de celle-ci, qui devait expirer le 15 mai, et certains ont indiqué que cette réduction leur inspirait des inquiétudes.

Le 12 mai, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1922 (2010), par laquelle il a décidé de proroger le mandat de la MINURCAT pour deux semaines, jusqu'au 26 mai, le temps d'examiner soigneusement les recommandations relatives à la révision du mandat.

Le 20 mai, le Conseil a organisé une autre séance de discussion, au cours de laquelle ses membres ont débattu avec le général Oki Dagache, Représentant spécial du Président tchadien auprès de la MINURCAT, de la stratégie proposée par le Tchad pour assurer la sécurité des populations civiles dans l'est du pays.

Le 25 mai, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1923 (2010), par laquelle il décidait de proroger le mandat de la MINURCAT jusqu'au 31 décembre 2010 et de réduire à 2 200 soldats l'effectif de la composante militaire de la MINURCAT (1 900 au Tchad et 300 en République centrafricaine).

Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB)

Le 10 mai, le Conseil a assisté à un exposé de Charles Petrie, Représentant exécutif du Secrétaire général pour le Burundi et Chef du BINUB, sur les préparatifs des élections qui allaient se tenir au Burundi. Heidi Grau, Représentante permanente adjointe de la Suisse, a pris la parole au nom du Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix. Zacharie Gahutu, Représentant permanent du Burundi, a lui aussi évoqué les préparatifs des élections.

Lors des consultations plénières qui ont suivi, les membres du Conseil ont donné leur avis sur les progrès accomplis, ont salué l'évolution récente de la situation du Burundi et ont rendu hommage au rôle important que le BINUB jouait dans l'accompagnement du processus électoral. À l'issue des consultations, le Président a fait une déclaration à la presse dans laquelle il a indiqué que le Conseil

se félicitait de la désignation du nouveau Représentant exécutif du Secrétaire général et réaffirmait son soutien au BINUB.

Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC)

Le 10 mai, le Conseil de sécurité a tenu des consultations sur la République démocratique du Congo, au cours desquelles John Holmes, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, a rendu compte du déplacement qu'il venait d'y effectuer.

Le 13 mai, une mission du Conseil de sécurité dirigée par Gérard Araud, Représentant permanent de la France, s'est rendue en République démocratique du Congo. Elle en est revenue le 16 mai.

Le 19 mai, M. Araud a rendu compte au Conseil de cette mission et des réunions tenues à cette occasion avec le Président Joseph Kabila, les autorités congolaises et les représentants d'organisations non gouvernementales internationales et de divers groupes de la société civile nationale. Il a souligné que dans toute décision relative à la présence future de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), le Conseil devrait tenir compte de la nécessité de prévenir de nouveaux accès d'instabilité, et il a noté que la réforme du secteur de la sécurité constituait une priorité toute spéciale. Il a indiqué que l'un des enseignements qu'il fallait tirer des nombreuses réunions qui s'étaient tenues pendant la mission était que la situation en République démocratique du Congo avait évolué dans le bon sens, même si les progrès restaient fragiles. Il a ajouté que la situation sur le plan humanitaire et sur celui des droits de l'homme demeurait très difficile et qu'il importait de traduire en justice les auteurs de violences sexuelles.

Le 27 mai, dans le cadre de consultations plénières, Maria Luiza Ribeiro Viotti, ambassadrice du Brésil et Présidente du Comité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo, s'est exprimée devant le Conseil et a présenté le rapport provisoire du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo.

Elle a rendu compte des violations de sanctions évoquées dans le rapport qui avaient été commises par des groupes armés étrangers, notamment les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), le Ralliement pour l'unité et la démocratie (RUD) et l'Armée de résistance du Seigneur (LRA), ainsi que par des groupes armés congolais. Ces groupes continuent de représenter une grave menace pour la sécurité des populations des provinces des Kivus et du Maniema et de la province Orientale. De plus, des violations du régime de sanctions ont été commises par les vastes réseaux de soutien locaux, régionaux et internationaux qui assurent un appui politique et matériel aux FDLR et au RUD/CND (Congrès National pour la Démocratie). La Présidente a également rendu compte de l'intervention de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés devant le Comité et de l'avancement des travaux menés par le Groupe d'experts pour formuler des normes de diligence raisonnables à l'usage des acteurs commerciaux du secteur minier de la République démocratique du Congo.

Lors des discussions qui ont suivi, les membres du Conseil se sont félicités des travaux du Groupe et ont exprimé l'inquiétude que leur inspiraient les violations signalées.

Le 28 mai, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1925 (2010), par laquelle il a prorogé le mandat de la MONUC jusqu'au 30 juin 2010 et a autorisé, dans l'intervalle, le retrait d'un effectif maximal de 2 000 soldats de l'ONU. De plus, la République démocratique du Congo étant entrée dans une nouvelle phase, le Conseil a décidé qu'à compter du 1er juillet 2010, la MONUC serait rebaptisée Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO). Il a aussi décidé que la MONUSCO serait déployée jusqu'au 30 juin 2011 et qu'elle comporterait un effectif maximal de 19 815 soldats, 760 observateurs militaires, 391 fonctionnaires de police et 1 050 membres d'unités de police constituées.

Somalie

Le 12 mai, le Conseil a débattu de la situation de la Somalie. Abdurahman Ibrahim, premier adjoint du Premier Ministre et Ministre de la pêche et des ressources marines de la Somalie, a participé aux discussions et fait une déclaration. Au cours de la même séance, le Conseil a entendu un exposé d'Ahmedou Ould-Abdallah, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie, sur la situation qui régnait dans ce pays. Ramtane Lamamra, Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, Pedro Serrano, Chef par intérim de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, et l'Ambassadeur Morten Wetland, Représentant permanent de la Norvège, ont eux aussi fait des déclarations.

Le Représentant spécial a rappelé au Conseil qu'il fallait agir simultanément sur les fronts de la politique, de la sécurité et du développement et a qualifié d'insoutenable la situation humanitaire qui régnait en Somalie. Il a souligné que la conférence sur la Somalie qui allait bientôt se tenir à Istanbul tombait à point nommé, et qu'elle permettrait d'aborder les questions de sécurité et d'offrir une tribune au secteur privé somalien. Il a expliqué que la communauté internationale pouvait aider la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) en fournissant des équipements et en finançant la solde des soldats qui avaient été formés. S'agissant de la piraterie, il a salué l'accord de principe conclu par le Gouvernement fédéral de transition et le Puntland. Il a plaidé pour que l'on accorde plus de pouvoirs au Gouvernement fédéral de transition et pour que les recettes tirées des permis de pêche soient placées sur un compte séquestre, à l'usage des autorités. Il a rappelé que la communauté internationale devait se déplacer à Mogadiscio si elle voulait faire évoluer la situation.

Le premier adjoint du Premier Ministre somalien a indiqué au Conseil que l'action de son gouvernement était entravée par un groupe de terroristes liés à Al-Qaida. Il a demandé que les forces de maintien de la paix de l'AMISOM qui restent soient déployées et a indiqué qu'une force des Nations Unies contribuerait à la stabilisation de la Somalie. Il a aussi mentionné les progrès récemment enregistrés sur les plans de la politique et de la sécurité, notamment avec l'accord de coopération conclu le 15 mars avec Ahlu Sunnah Wal Jama'a.

Lors du débat qui a suivi, les membres du Conseil se sont déclarés préoccupés par la situation qui régnait en Somalie sur le plan de la sécurité, ont salué l'action menée par le Gouvernement fédéral de transition en faveur de la réconciliation, se sont félicités de la tenue de la Conférence d'Istanbul et ont réaffirmé leur soutien aux travaux de l'AMISOM.

Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD)

Le 7 mai, le Président a fait, au nom du Conseil, une déclaration dans laquelle il a condamné dans les termes les plus vifs les attaques dont les forces de maintien de la paix de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) venaient d'être la cible au Darfour. Au cours de ces attaques, deux soldats égyptiens avaient été tués, et trois autres grièvement blessés. Le Conseil a, de plus, réaffirmé son plein soutien à l'Opération et adressé ses condoléances aux familles des soldats tués ainsi qu'au Gouvernement égyptien. Les membres du Conseil ont encouragé le Gouvernement soudanais à traduire en justice tous les auteurs de ces attaques.

Le 20 mai, Ibrahim Gambari, Représentant spécial conjoint Union africaine-ONU pour le Darfour, a fait un exposé au Conseil de sécurité dans le cadre duquel il a présenté le dernier rapport du Secrétaire général sur la MINUAD (S/2010/213). Il a évoqué le processus politique en cours au Darfour et la situation qui y régnait sur le plan de la sécurité, sur le plan humanitaire et sur le plan du respect par l'ensemble des parties de leurs engagements internationaux. Il a aussi abordé l'actualité récente de la région, en évoquant le déploiement désormais presque complet de la MINUAD, la progression des négociations de Doha, l'amélioration des rapports entre le Soudan et le Tchad et le processus électoral.

Le Représentant spécial a aussi évoqué les difficultés que la MINUAD rencontrait pour exécuter son mandat, précisant que son aptitude à assurer la protection des populations civiles en danger était très restreinte, dans la mesure où le Gouvernement soudanais et les autres parties au conflit du Darfour continuaient à lui refuser l'accès aux zones placées sous leur contrôle. La situation s'était encore tendue avec l'enlèvement, le 11 avril, de quatre conseillers pour les questions de police de la MINUAD et avec les attaques délibérées dont l'Opération avait été la cible, et qui avaient fait des morts dans ses rangs.

Lors des consultations plénières qui ont suivi, les membres du Conseil ont évoqué l'actualité récente du Darfour, assuré l'Opération de leur plein soutien et souligné l'importance que revêtait la protection des populations civiles.

Paix et sécurité en Afrique : Djibouti

Le 19 mai, le Conseil a tenu une séance consacrée à la paix et à la sécurité en Afrique, notamment en ce qui concerne Djibouti. Ismail Omar Guelleh, Président de la République de Djibouti, a pris la parole devant le Conseil. Il a déclaré que les nombreux problèmes auxquels la corne de l'Afrique se heurtait, parmi lesquels l'effondrement de l'ordre public, l'insécurité alimentaire, le conflit somalien et les opérations de déstabilisation menées par l'Érythrée, pourraient entraîner des crises de plus grande ampleur dans cette région du monde et constituer un prélude à une situation bien pire, à moins que leurs nombreuses causes ne soient adéquatement et sérieusement traitées. Il a aussi évoqué les façons dont son pays contribuait à la paix

et à la lutte contre la piraterie en Somalie, ainsi que les différends qui l'opposaient à l'Érythrée.

À l'issue de l'intervention du Président Guelleh, les membres du Conseil ont salué la contribution de Djibouti à la paix et à la lutte contre la piraterie en Somalie et son respect des résolutions du Conseil relatives à son conflit frontalier avec l'Érythrée. Ils ont instamment prié l'Érythrée de se conformer à la résolution 1907 (2009) et ont souligné combien le dialogue avait un rôle important à jouer dans la résolution des problèmes en cours dans la région, s'agissant notamment de la lutte contre le terrorisme et la piraterie, des questions humanitaires et du différend frontalier entre Djibouti et l'Érythrée.

Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI)

Le 25 mai, à l'occasion de consultations, le Représentant permanent de la France a présenté, au titre des questions diverses, un projet de résolution visant à ce que le mandat de l'ONUCI fasse l'objet d'une reconduction technique d'un mois, jusqu'au 30 juin 2010.

Le 27 mai, le Conseil a adopté la résolution 1924 (2010), par laquelle il a prorogé d'un mois, jusqu'au 30 juin 2010, le mandat de l'Opération et l'autorisation qu'il avait donnée aux forces françaises afin qu'elles la soutiennent.

Asie

Mission des Nations Unies au Népal (MINUNEP)

Le 5 mai, Karin Landgren, Représentante personnelle du Secrétaire général au Népal et Chef de la Mission des Nations Unies au Népal (MINUNEP), a informé le Conseil de l'état d'avancement du processus de paix au Népal et des activités de la MINUNEP. L'Ambassadeur Gyan Chandra Acharya, Représentant permanent du Népal, participait à la séance.

Lors des consultations plénières qui ont suivi, les membres du Conseil ont débattu du processus de paix et des activités de la MINUNEP. Ils ont invité toutes les parties à poursuivre leurs efforts en faveur de la paix et à appliquer l'Accord de paix global.

Le 12 mai, le Conseil a adopté, conformément à une demande en ce sens du Gouvernement népalais, la résolution 1921 (2010), par laquelle il prorogeait le mandat de la MINUNEP jusqu'au 15 septembre 2010.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le 18 mai, le Conseil a assisté à un exposé de Robert Serry, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, sur l'actualité récente de la région.

Le Coordonnateur spécial a indiqué au Conseil que les pourparlers indirects avaient débuté, et que, comme l'avait indiqué le Quatuor le 19 mars à Moscou, ils avaient pour objectifs de régler toutes les questions de fond, de mettre fin à l'occupation qui durait depuis 1967 et d'aboutir à l'existence de deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. Il a souligné à quel point les besoins de la

population civile palestinienne de Gaza étaient loin d'être satisfaits et demandé la fin du blocus auquel Israël soumettait la bande de Gaza.

Lors des consultations plénières qui ont suivi, les membres du Conseil ont exprimé leur soutien aux pourparlers indirects. Plusieurs d'entre eux ont demandé aux deux parties de s'abstenir de toute provocation et appelé de leurs vœux la cessation des activités d'implantation de colonies de peuplement. Nombre d'entre eux ont exprimé la profonde inquiétude que leur inspirait la situation humanitaire de Gaza et demandé la pleine application de la résolution 1860 (2009). Certains ont demandé l'ouverture immédiate des postes frontière de Gaza.

Le 31 mai, à la demande de la Turquie et du Liban, le Conseil a tenu une séance d'urgence consacrée à la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. À cette occasion, le Conseil a entendu un exposé de Oscar Fernandez-Taranco, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, sur l'opération militaire menée par les forces israéliennes contre le convoi qui se dirigeait vers Gaza.

Le Sous-Secrétaire général a informé le Conseil que, le matin même, les forces israéliennes avaient procédé, en mer Méditerranée, à l'abordage d'un convoi de six navires qui se dirigeait vers la bande de Gaza dans l'objectif d'y livrer de l'aide humanitaire et de forcer le blocus israélien. Il a indiqué que la marine israélienne avait intercepté le convoi et que les militaires israéliens avaient pris les navires à l'abordage.

Les 15 membres du Conseil ont pris la parole, y compris le Ministre turc des affaires étrangères, Ahmet Davutoğlu, qui a condamné l'attaque dont avait fait l'objet la flottille qui se dirigeait vers Gaza et a exigé qu'une enquête sur l'incident soit diligentée. Un représentant d'Israël et l'Observateur permanent de la Palestine ont participé à la réunion et ont fait des déclarations.

Lors des vastes consultations plénières qui ont suivi, les membres du Conseil ont convenu d'une déclaration du Président (S/PRST/2010/9) qui a été adoptée à l'aube du 1er juin 2010, sous la présidence du Mexique.

Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI)

Le 25 mai, le Conseil a entendu un exposé de Ad Melkert, Représentant spécial pour l'Iraq et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), sur l'actualité récente en l'Iraq. L'Ambassadeur Hamid Al Bayati, Représentant permanent de l'Iraq, a lui aussi pris la parole.

Le Représentant spécial a indiqué au Conseil que la MANUI allait inciter les principaux partis politiques à convenir de trois principes : un gouvernement de coalition regroupant toutes les grandes listes gagnantes, un gouvernement fondé sur le partage du pouvoir et un processus de formation du gouvernement assorti d'un calendrier indicatif. Il a informé le Conseil de l'action menée par la MANUI en faveur de la réconciliation, notamment dans la province de Ninive, où l'appui apporté à la protection des minorités devait être renforcé. Il a confié au Conseil qu'il trouvait inquiétant que des signes d'ambivalence semblent entraver l'établissement de bons rapports avec le Koweït. Il a également signalé que la MANUI continuait d'estimer que la confirmation par l'Iraq de sa frontière avec le Koweït constituait une étape indispensable à la résolution des autres questions en suspens. À cet égard,

il a précisé qu'il y avait consensus en Iraq sur l'objectif de sortir du Chapitre VII de la Charte.

Lors des discussions plénières qui ont suivi, les membres du Conseil ont félicité la commission électorale iraquienne d'avoir procédé à un nouveau décompte manuel des suffrages et d'avoir annoncé le résultat des élections dans le gouvernorat de Bagdad. Ils ont déclaré attendre avec beaucoup d'intérêt que la Cour suprême fédérale valide l'ensemble des résultats des élections. Ils ont appelé de leurs vœux un processus politique sans exclusive permettant de former un gouvernement dans les meilleurs délais, conformément à la volonté de la population iraquienne, et ont condamné tous les actes de violence.

Europe

Kosovo

Le 17 mai, le Conseil a tenu un débat sur le Kosovo. Lamberto Zannier, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), a fait rapport au Conseil. Il a indiqué que la situation au Kosovo restait stable, mais que des risques d'instabilité demeuraient, en particulier dans le Nord, et que les quelques avancées significatives dans le sens d'une réconciliation entre les communautés restaient insuffisantes. Il a ajouté qu'une coopération pratique directe entre Belgrade et Pristina renforcerait la stabilité.

Vuk Jeremić, Ministre serbe des affaires étrangères, et Skender Hyseni, Ministre kosovar des affaires étrangères, se sont eux aussi adressés au Conseil et ont exposé leur point de vue. Les membres du Conseil ont appelé les Albanais et les Serbes à renforcer leur coopération mutuelle et à régler leurs problèmes communs.

Bosnie-Herzégovine

Le 24 mai, le Conseil de sécurité a tenu un débat sur la Bosnie-Herzégovine. Valentin Inzko, Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, a fait rapport au Conseil. Il a énuméré les progrès accomplis – notamment les avancées réalisées sur la voie de l'intégration euro-atlantique, la négociation d'un accord avec l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord sur un plan d'action pour l'adhésion, la destruction du matériel de guerre dangereux laissé par la guerre civile, et les progrès de la réconciliation régionale.

Le Haut-Représentant a aussi évoqué les difficultés actuelles et futures de la Bosnie-Herzégovine, qui se heurte toujours à l'absence de consensus sur le type de pays qu'elle devrait ou pourrait être, à savoir un État davantage centralisé ou au contraire décentralisé. La situation est exacerbée par la scission politique interne, l'augmentation du taux de chômage, l'absence de réformes constitutionnelles et les divisions ethniques. Il a en outre appelé la Bosnie-Herzégovine à respecter l'Accord de Dayton et à encourager une atmosphère constructive de réforme. Enfin, il a salué la volonté inlassable de l'Union européenne d'accompagner le pays sur la voie de la stabilité.

Haris Silajdžić, Président du Collège présidentiel de Bosnie-Herzégovine, s'est adressé au Conseil et a attribué le manque de progrès nationaux au mécanisme dit de vote par entité et aux violations de l'Accord de paix de Dayton.

À l'issue de ces exposés, les membres du Conseil se sont félicités des progrès de la Bosnie-Herzégovine sur les plans international et régional et ont exhorté toutes les parties concernées du pays à renforcer le dialogue et la coopération internes, afin de parvenir à une réconciliation véritable et de faire de nouveaux progrès en matière de réforme de la police, d'unité interne et de stabilité multiethnique. La plupart des membres du Conseil se sont aussi exprimés en faveur d'une aide internationale au renforcement des institutions garantes de la sécurité et de l'état de droit, tout en appelant l'ensemble des dirigeants à s'abstenir d'entrer dans une polémique anti-Dayton.

Questions thématiques et générales

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales – Union européenne

Le 4 mai, le Conseil a tenu une séance d'information sur la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales (UE), au cours de laquelle Catherine Ashton, Haut-Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, a déclaré au Conseil que l'Union européenne était fermement attachée à un partenariat actif avec l'ONU s'agissant de promouvoir la paix, la sécurité, la justice et les droits de l'homme, ainsi que de protéger les personnes vulnérables et de permettre à chacun de vivre dans la sécurité et la dignité.

La Haut-Représentante a indiqué que le nouveau Traité de Lisbonne permettait à l'Union européenne de renforcer le soutien qu'elle apporte aux programmes, initiatives et efforts de l'Organisation des Nations Unies en matière de prévention des conflits et de maintien et de consolidation de la paix. Elle a aussi souligné que la lutte contre l'impunité des crimes restait un facteur essentiel de la consolidation de la paix et de la prévention des conflits.

Après cet exposé, les membres du Conseil se sont félicités des contributions de l'Union européenne au renforcement des capacités en Afrique et ont fait part de leur soutien à la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les entités régionales et sous-régionales, consacrée par le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Ils ont ajouté que, selon eux, le maintien de la paix et de la sécurité internationales demeurait une responsabilité essentielle du Conseil de sécurité.

Les membres du Conseil se sont réjouis du soutien de l'Union européenne aux actions menées par l'Organisation des Nations Unies en faveur de la paix et de la sécurité internationales, étant donné que les deux organisations ont pour objectifs communs la promotion des droits de l'homme, l'état de droit et le développement.

Communications des présidents des comités de lutte contre le terrorisme

Le 11 mai, le Conseil a organisé un débat public et a reçu des informations actualisées des présidents du comités créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaida, les Taliban et entités qui leur sont associées, du Comité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste et du Comité créé par la résolution 1540 (2004), relative à la prolifération des armes de destruction massive.

Claude Heller, Représentant permanent du Mexique, s'est exprimé au nom des trois comités, indiquant que ceux-ci et leurs groupes d'experts avaient renforcé leur

coopération et leur coordination au cours des six derniers mois. Il a par ailleurs indiqué que les trois groupes d'experts avaient poursuivi la mise en œuvre d'une stratégie commune vis-à-vis des États qui ne fournissent pas de rapport ou présentent leur rapport en retard, et qu'ils ont continué d'aider les États Membres à soumettre aux trois comités leur réponse sur la suite donnée aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Dans la déclaration qu'il a faite en sa qualité de Président du Comité créé par la résolution 1540 (2004), Heller a expliqué que la résolution 1540 (2004) avait été à l'origine de nombreuses actions dans le monde entier; près de 160 États avaient fait rapport sur leurs capacités et les difficultés qu'ils rencontraient dans leurs efforts pour empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive. Il a ajouté que certains pays avaient rendu compte des mesures juridiques qu'ils avaient prises pour parer au trafic de telles armes par des acteurs non étatiques, tandis que d'autres avaient signalé les lacunes de leurs systèmes juridiques.

Thomas Mayr-Harting, Représentant permanent de l'Autriche et Président du Comité créé par la résolution 1267 (1999), a fait rapport sur les méthodes utilisées pour actualiser les inscriptions et radiations sur la Liste récapitulative de particuliers et d'entités, conformément aux directives figurant dans les résolutions 1822 (2008) et 1904 (2009) du Conseil de façon que cette liste reste dynamique et reflète les menaces actuelles. Il a par ailleurs cité la création du Bureau de l'Ombudsman (auquel les entités et particuliers inscrits sur la Liste peuvent présenter leurs cas) comme une étape importante vers l'équité et la transparence de ce système. Mayr-Harting a précisé que le Comité était fermement attaché à améliorer ses procédures, dans un souci tant d'efficacité que de respect des droits de l'homme.

Ertuğrul Apakan, Représentant permanent de la Turquie et Président du Comité créé par la résolution 1373 (2001), a expliqué que ce comité avait adopté une approche stratégique et transparente dans ses débats sur les méthodes de travail, au cours desquels des questions telles que le contrôle et la sécurité aux frontières, l'application et l'évaluation de la résolution 1624 (2005), la sécurité maritime et les actes terroristes commis en mer, la mise en œuvre des conditions d'extradition et l'application de la loi avaient été évoquées. M. Apakan a ajouté que le Comité s'employait à définir des lignes d'action pour la coopération juridique internationale et à améliorer la transparence. Il intensifiait en outre le dialogue avec les États Membres afin de déterminer quels sont les domaines où la mise en œuvre de la résolution 1373 (2001) prenait du retard.

À l'issue de ces exposés, les membres du Conseil et représentants des États participants ont insisté sur la nécessité constante d'une lutte unifiée et d'ampleur mondiale contre le terrorisme et se sont félicités des efforts déployés pour rendre les trois comités du Conseil plus efficaces, plus transparents et mieux coordonnés. Les participants ont aussi appelé les comités à présenter davantage de comptes rendus aux États Membres, à s'employer à résorber les zones de tension, à exclure l'occupation étrangère et l'injustice et à mettre fin au régime des deux poids deux mesures dans l'application des résolutions. Ils ont insisté sur la nécessité d'une assistance technique et de mécanismes de financement supplémentaires pour les aider à s'acquitter de leurs obligations au titre des résolutions antiterroristes.

Maintien de la paix et de la sécurité internationales : dialogue entre les cultures au service de la paix et de la sécurité

Le 26 mai, le Conseil a tenu une séance d'information sur le thème du dialogue entre les cultures au service de la paix et de la sécurité, dans le cadre du point intitulé « Maintien de la paix et de la sécurité internationales ». La réunion s'appuyait sur le document de réflexion S/2010/248, qui présentait le dialogue interculturel comme un instrument de diplomatie préventive, de gestion et de règlement des conflits, ainsi que de consolidation de la paix.

La réunion était présidée par Saad Hairi, Président du Conseil des ministres libanais, qui a fait une déclaration liminaire, au cours de laquelle il a indiqué que les difficultés qui avaient éprouvé son pays et son peuple n'avaient pas ébranlé la volonté des Libanais de vivre ensemble au sein d'une même patrie, enrichie par la diversité et l'ouverture, et par le partenariat qui s'était instauré entre chrétiens et musulmans. Il a souligné que la nécessité d'instaurer un dialogue entre les peuples de confessions et de cultures différentes était encore plus importante aujourd'hui du fait des dangers qui pourraient naître de politiques basées sur la menace et la peur. Il a expliqué qu'il fallait que règnent un esprit de justice et le respect du droit international pour qu'un véritable dialogue se mette en place, ajoutant pour illustrer son propos que l'instauration d'une paix juste et durable en Palestine se répercuterait largement sur les relations entre les cultures et les religions.

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a indiqué que le dialogue entre les cultures constituait une question d'importance pour le Liban et pour tous les États Membres, à la veille du troisième Forum sur l'Alliance des civilisations qui devait débuter le vendredi 28 mai à Rio de Janeiro (Brésil). Il a ajouté que le dialogue contribuait à désamorcer les tensions, favorisait la réconciliation au lendemain d'un conflit, et qu'il permettait d'entendre des points de vue pondérés dans des débats polarisés. Il a par ailleurs souligné la nécessité de protéger la diversité culturelle et de renforcer les systèmes éducatifs afin que les jeunes puissent tirer parti de la diversité culturelle et ne se laissent pas abuser par ceux qui exploitent les différences

Les membres du Conseil, notamment Alistair Burt, membre du Parlement et Ministre adjoint des affaires étrangères et du Commonwealth du Royaume-Uni, ont souligné l'importance du dialogue interculturel à l'heure de la mondialisation et la nécessité pour le Conseil de sécurité de tenir compte des aspects culturels des conflits. Ils se sont aussi réjouis de l'existence des différentes instances internationales de dialogue et ont souligné que l'extrémisme était alimenté par des vues déformées des autres cultures et que la tolérance et le respect mutuel devaient constituer le fondement des efforts menés par la communauté internationale pour relever les défis mondiaux. Certains membres ont évoqué le rôle de la médiation, qui demande des connaissances approfondies des particularités culturelles et constitue un outil important de résolution et de prévention des conflits. Ils ont en outre souligné l'importance du dialogue interculturel pour instaurer le respect entre les peuples et surmonter la méfiance des uns à l'égard des autres.

Opérations de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies

Le 27 mai, le Conseil a mené des consultations sur les opérations de maintien de la paix de l'ONU, au cours desquelles Alain Le Roy, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, et Susana Malcorra, Secrétaire générale

adjointe à l'appui aux missions, ont fait des remarques liminaires sur les opérations de maintien de la paix avant de prendre part à un débat avec les membres du Conseil.

Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a exposé les difficultés sur le terrain, indiquant notamment qu'il fallait prévoir un plan de retrait dès le commencement de toute opération de l'ONU, que le taux de vacances de postes des missions de maintien de la paix était élevé et que la chaîne de commandement était fortement centralisée. Il a informé les membres du Conseil qu'une stratégie concernant les premiers efforts de consolidation de la paix serait élaborée avant la fin de l'année. Il a par ailleurs souligné qu'il importait de faire en sorte que l'opinion soit favorable à une opération de maintien de la paix pour obtenir l'assentiment du pays hôte.

La Secrétaire générale adjointe à l'appui aux missions a expliqué que la recherche de l'équilibre entre deux préoccupations différentes était fortement consommatrice de ressources, étant donné qu'il s'agissait pour l'ONU de travailler comme si une mission devait s'inscrire dans le long terme tout en commençant à préparer sa liquidation. Elle a estimé que le Secrétariat devait s'attacher davantage à collaborer avec les États Membres en matière de désignation de personnel de maintien de la paix de rang supérieur et de développement des registres de candidats.

Plusieurs membres du Conseil ont insisté sur la nécessité d'utiliser les listes de lacunes répertoriées, de disposer d'un retour d'information depuis le terrain et d'avoir des débats sur les questions concernant les missions.

Non-prolifération – Comité des sanctions contre la République populaire démocratique de Corée

Dans le cadre des consultations privées du 27 mai, le Président du Comité créé par la résolution 1718 (2006), Ertuğrul Apakan, Représentant permanent de la Turquie, a informé le Conseil des activités menées par le Comité du 12 février au 27 mai 2010. Il a indiqué que pendant la période considérée, le Groupe d'experts avait soumis son rapport final au Conseil de sécurité et que le Comité avait par ailleurs reçu un rapport faisant état d'une violation présumée des résolutions 1718 (2006) et 1874 (2009). Enfin, il a rappelé au Conseil que le mandat du Groupe d'experts expirerait le 12 juin.

Lors des discussions qui ont suivi, les membres du Conseil ont pris note avec inquiétude des violations signalées et se sont exprimés en faveur du renouvellement du mandat du Groupe d'experts.